

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 7<sup>e</sup> jour de février deux mille onze**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Beaulieu,

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Messieurs Jean-Guy Cadieux,  
Pierre La Salle,  
François Leblanc,  
Jean-Luc Leblanc,  
Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**Prière.**

Résolution n° 036-2011

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 037-2011

**Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le procès-verbal du 10 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 038-2011

**Approbation des comptes**

**Comptes payés**

D.POC, timbres.	1 139,25 \$	10054
Fiducie Desjardins inc., fonds de pension employés déc. 2010.	3 820,34	10055
Commission administrative Desjardins, fonds de pension conseil déc.	750,23	10056
Dessau inc., étude essai hydraulique, plan et devis, feux circulation.	22 236,38	10061
Hydro Québec, élect. puits 186 rue St-Jacques, 101A rue Ste-Anne.	666,51	10062
La Société en commandite Gaz Métro, gaz naturel centre adm.caserne.	904,52	10063
EBI Environnement inc., contrat et location de conteneurs.	11 819,75	10064
Bell Canada, téléphone caserne, garage, CCVC.	338,86	10065
Association des directeurs, formations Josée.	996,84	10066
Club FADOQ de l'Amitié, quillethon du 15 janvier 2011.	66,00	10067
Jean-Pierre Martin, remb. téléphones CCVC, juillet à déc. 2010.	322,11	10068
	<b>43 060,79 \$</b>	

**Dépenses approuvées à la réunion du 10 janvier 2011**

Corporation des Fleurons du Québec, 2 inscriptions journée formation.	341,78 \$	10057
Association québécoise d'urbanisme, adhésion 2011, Jean-Luc Leblanc.	113,93	10058
Fondation Horeb (1993), subvention 2011.	100,00	10059
Fondation Collège Esther-Blondin, 4 billets dégustation vins et fromages.	400,00	10060
<b>Total :</b>	<b>955,71 \$</b>	

**Comptes à payer**

Bureau en gros,	Écrans, claviers et souris, biblio.	590,90 \$	10091
Certilab,	Analyses eau potable et usées.	323,55	10092
Colmatec inc.,	Inspection télévisée réseau d'égout.	2 178,81	10093
Imprimerie Fortier enr.,	Chèque déboursés, dépliant carnaval.	1 232,56	10094
Médias Transcontinental,	Avis public, règl. 212-2010.	148,68	10095

Néopost,	Location timbreuse fév. à avril 2011.	269,58	10096
Signotech,	Panneaux de signalisation.	1 068,63	10097
Location d'outils Simplex,	Loc. compacteur, fuite rg. St-Jacques.	60,90	10098
Alimentation Stéphane Fra.,	Liqueurs, café, etc.	291,80	10099
Aquatech,	Ent. bornes d'incendie, fuite, etc.	10 438,63	10100
ATPA – Chapitre du Québec,	Cotisation annuelle 2011.	230,00	10101
Bélangier Sauvé S.E.N.C.R.,	Dossier perception.	4 607,27	10102
BFI-Usine de triage Lachenaie,	Cueillette des boues.	2 022,72	10103
Boivin et Gauvin,	Équipements – Outils clé pliante.	890,89	10104
La Coop Profid'Or,	Gaz, huile chauffage, CCVC.	5 759,63	10105
Centre d'animation,	Sortie camp de jour dépôt.	390,00	10106
Centre de location Dupuis,	Petits outils voirie.	105,90	10107
Communication-Jeunesse,	Livre pour naissance, frais d'envoi.	53,39	10108
Combeq,	Déplacement congrès 2011, Benoît.	626,59	10109
CPA VIR-O-Vent,	Subv. patinage artistique.	67,50	10110
Centre régional de service,	Accès aux ressources électriques.	131,09	10111
C.U.R. inc.,	Serv. tél. août à décembre, janv. à juin.	1 879,77	10112
Duchesneau et Fils inc.,	Contrat usine.	751,75	10113
Équipement de bureau Joliette,	Cartouches d'encre pour timbreuse.	283,67	10114
Les Excavations Gareau,	Déneigement centrale et puits.	335,81	10115
Excavation Thériault inc.,	Pépine, camion, sable.	1 481,49	10116
Éditions Yvon Blais,	Renouvel. code municipal, loi.	401,00	10117
La Fabrique de la Paroisse,	Remb. billets rés. admission.	135,45	10118
Fahey et associés,	Révision plan d'urbanisme, PPU.	12 569,76	10119
Publications CCH Ltée,	Renouvel. règl. mun. code et lois.	1 174,95	10120
Fédération québécoise Des.,	Honoraires déc. 2010.	19,19	10121
Fondation rues Principales,	Honoraires décembre 2010.	1 847,04	10122
Garage A. Brouillette enr.,	Essence véhicules incendie et voirie.	217,00	10123
Gagnon, Cantin, Lachapelle,	Servitude rue Gaudet.	946,41	10124
IFCS Informatique inc.,	Contrat support tech. Senergy.	1 651,91	10125
Joliette Dodge Chrysler,	Vérif. annuelle Ford 350.	131,07	10126
L'Inspecteur Canin,	Contrôle canin.	270,91	10127
Les Entreprises B. Champagne,	Rép. pompe, machine rés. égout.	21 103,11	10128
Livre d'ici,	Abonnement.	60,00	10129
Librairie René Martin,	Achat de livres.	882,22	10130
Manon Perro enr.,	Bottes et vêtements Marc.	156,04	10131
Martin Produits de bureau,	Fournitures de bureau.	1 226,66	10132
Mélodie des Fleurs,	Fleurs décès, fleurs Danielle cadeau.	130,94	10133
MRC de Montcalm,	Cours d'eau branche 11, ruis. Vacher.	818,77	10134
M.R. Électricité inc.,	Vérif. panneau contrôle élect.	213,61	10135
Municipalité de Crabtree,	Ajout insc. hockey saison 2010-2011.	309,31	10136
Centre de rénovation Coderre,	Articles de quincaillerie.	1 695,63	10137
Pièces d'autos St-Jacques,	Lumière camion voirie.	2,28	10138
PG Solutions inc.,	Antivirus, configuration/installation.	491,01	10139
Pharmacie Jean-Marc D.,	Trousse 1 <sup>er</sup> soins, patinoire et gymnase.	43,27	10140
Pièces de camions,	Ent. camion Inter. incendie.	358,69	10141
L'Expert Dépanneur,	Essence véhicules voirie, incendie.	736,16	10142
Reliance Protectron inc.,	Surveillance usine.	373,49	10143
Québec municipal,	Adhésion annuelle 2011.	564,38	10144
Remorquage A. Robillard,	Remorquage camion incendie.	341,78	10145
Réseau Environnement,	Adhésion 2011.	280,26	10146
Salon de Quilles l'Acadie,	Dîner 23 déc. conseil-employés.	787,01	10147
Société canadienne des Postes,	Poste Le Jacobin déc. + avis rue Marion.	245,58	10148
Serv. documentaires,	Notices.	19,29	10149
Serge Daigle Électricien,	Entretien lumières rues.	1 418,00	10150
Serge Landry Électricité,	Ent. éclairage centre adm.	99,08	10151
Suspension Mireault et Fils,	Gratte à neige, entretien, réparation.	1 607,39	10152
Solutions IP,	Changer carte maitresse ordi, site web.	570,02	10153
Sani-Pression inc.,	Débloquer conduite d'égout, 82 St-Jacq.	524,06	10154
Signature St-Georges,	Affiche patinoire, Hôtel de ville.	113,93	10155
Trottoir Joliette inc.,	Réfection de trottoirs.	16 993,34	10156

Vari-tech	Vérif. et ent. système climatisation.	1 087,53	10157
Wilson & Lafleur Ltée,	Abonnement code civil.	59,33	10158
Wolseley Canada inc.,	Articles quincaillerie réseau aqueduc.	3 351,45	10159
	<b>Total :</b>	<b>112 249,82 \$</b>	

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes déposés soient acceptée.

*(Crédits budgétaires disponibles en vertu des listes de comptes citées précédemment)*

### **Finances au 7 février 2011**

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins  
de la Nouvelle Acadie

En placement : 200 000,00 \$

- Au compte courant : 36 057,25 \$

### **Rapport des comités ad hoc**

Un compte rendu de la rencontre du comité dossier chiens, tenue le 19 janvier 2011 et du comité des ressources humaines du 21 janvier 2011 est remis à chacun des membres du conseil.

### **ADMINISTRATION**

#### **CORRESPONDANCE**

Société d'habitation

Suspension des versements

États financiers 2009 – PU-REG-Déficit d'exploitation

Copie conforme reçue d'une lettre adressée à Madame Lise Locat, directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques, concernant la suspension des versements de la subvention de la SHQ à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

#### **Arbitrage – Dossier réfection et entretien du rang du Cordon**

Réception de la résolution no 11-01R-27 de la Municipalité de Sainte-Julienne concernant le dossier de médiation du rang du Cordon (route 346).

Ministère des Affaires municipales, et des Régions

**Remboursement - compensation tenant lieu de taxes**

Lettre reçue du directeur du Service des programmes fiscaux du ministère des Affaires municipales et des Régions, confirmant le montant du paiement de la compensation tenant lieu de taxes municipales.

#### **Société de l'assurance automobile du Québec**

Information reçue de la Société de l'assurance automobile du Québec concernant une nouvelle définition de véhicule lourd.

Selon les informations inscrites à notre dossier, la Municipalité est propriétaire d'un véhicule qui devra, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, se soumettre à une vérification mécanique annuelle.

### **Remerciements – Adhésion**

Lettre de remerciements suite à l'adhésion effectuée auprès de l'Association Québec-France.

Fédération interdisciplinaire

### **De l'Horticulture ornementale du Québec**

Invitation à un Forum pour l'environnement qui aura lieu les 10 et 11 février 2011 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières.

### **Centre d'hébergement Saint-Jacques**

Lettre de remerciements pour la contribution de la Municipalité lors de leur dépouillement d'arbre de Noël.

### **Fédération Canadienne des municipalités**

Message reçu d'Infrastructures Canada et de la Fédération canadienne des municipalités, concernant la nouvelle date limite pour l'achèvement des projets de stimulation de l'infrastructure.

### **Tour de transmission Vidéotron**

Lettre reçue de Monsieur Fernand Landreville concernant le dossier de la tour de transmission de Vidéotron.

### **Tournoi de Quilles MRC**

### **Municipalité de Saint-Alexis (Village et Paroisse)**

Information reçue de la Municipalité de Saint-Alexis, nous informant de la tenue du tournoi de quilles de la MRC Montcalm qui aura lieu le 9 avril prochain, et que nous recevrons éventuellement plus d'informations sur les inscriptions et le déroulement.

Résolution n° 039-2011

### **Crévale – Persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT :

- Que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- Que la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement économique local dont la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;
- Que les taux de diplomation en sept ans au secondaire dans la MRC Montcalm sont de 66,3 % pour les filles et de 43,9 % pour les garçons;
- Que selon les plus récentes études, le non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur communauté et à avoir des problèmes de santé;
- Que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une affaire concernant seulement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;
- Que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- Que la résolution du problème du décrochage ne peut se faire sans une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région, dont les acteurs municipaux;
- Que les Journées de la persévérance scolaire se veulent un temps fort dans l'année pour parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou souligner

leurs efforts et de témoigner notre engagement et nos valeurs en faveur de la réussite éducative;

- Que le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) rassemble des partenaires de tous les milieux : éducation, politique, développement régional, santé et services sociaux, affaires, emploi et communautaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De reconnaître la persévérance scolaire comme un enjeu important pour le développement de la municipalité.
2. De déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.
3. D'assurer une implication de la municipalité dans le cadre des projets régionaux du CREVALE dont le plan d'action est appuyé par la CRE Lanaudière par :
  - le port du ruban vert et blanc lors des Journées de la persévérance scolaire;
  - l'organisation d'activités parent-enfant à la bibliothèque lors des Semaines du berceau au sac à dos;
  - l'obtention ou le maintien de la certification OSER-JEUNES en faveur de la conciliation travail études;
4. De faire parvenir copie de cette résolution au CREVALE;
5. De devenir membre du CREVALE.

MMQ

**Ristourne 2010 (versée en 2011)**

Lettre reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec nous informant de la ristourne à recevoir en 2011 pour la Municipalité de Saint-Jacques dans les semaines suivant la date du prochain renouvellement pour un montant de 2 469 \$.

Résolution n° 040-2011

**MMQ**

Renouvellement de la police d'assurance, 2011

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la facture reçue de la MMQ au montant de 77 177,00 \$ (*toutes taxes incluses*) soit payée, et ce, à titre de renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2011.

*(Crédits budgétaires disponibles)*

Demande de subvention

**Emplois d'été 2010 - étudiants**

Lettre reçue de M. Roger Gaudet, député de Montcalm, informant la Municipalité qu'il sera possible d'effectuer une demande de subvention dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada 2011, dès le 1<sup>er</sup> février 2011.

**Centre de prévention du Suicide de Lanaudière**

Demande de contribution financière.

**Association Québec-France**

Invitation à participer à une activité le 8 février 2011.

Coopérative funéraire de Montcalm

**Demande pour un nom de rue**

Réception d'une correspondance, dans laquelle on demande au conseil municipal de prendre en considération la possibilité de nommer la prochaine rue à Saint-Jacques en l'honneur de Monsieur Gérald Gauthier.

Une correspondance sera transmise à la coopérative pour les informer que la municipalité possède déjà une rue en l'honneur de Monsieur Gauthier, soit le chemin Gauthier.

**Bélanger Sauvé**

Lettre reçue de Me Yves Chaîné concernant le dossier de carrières et sablières, suite à la résolution #176-2010 du conseil municipal de Saint-Jacques.

L'audition de la demande relative à la révision des critères d'attribution établis par les règlements 328 et 357 de la MRC de Montcalm aura lieu au Palais de justice de Joliette, les 3, 4, 5 et 6 mai prochain.

Résolution n° 041-2011

**Fête de la fidélité - FADOO**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 100 \$ soit voté, pour défrayer une partie des coûts reliés (vin d'honneur) à la célébration de la fête de la fidélité, organisée par le Club de l'Amitié de Saint-Jacques.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

**Lettre de remerciement Horeb**

Une lettre de remerciements est reçue de la Fondation Horeb pour la contribution de la Municipalité.

**CPTAQ**

Un document est reçu de la Commission de protection du Territoire agricole concernant une décision rendue dans le dossier d'Îlots déstructurés de la MRC de Montcalm.

**Ministre de la Famille**

**Et des aînés**

**Soutien aux politiques Familiales**

Réception d'une correspondance du ministère de la Famille et des Aînés nous informant que les budgets ont été entièrement alloués pour l'année 2010-2011.

Résolution n° 042-2011

**Demande de prix pour conciergerie (Mairie et bibliothèque)**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Pierre Martin souhaite se retirer de son poste de concierge à l'entretien de la Mairie et de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil municipal de procéder à des demandes de prix sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que des demandes de prix sur invitation soient adressées aux fournisseurs suivants :

- Entretien Mirasol  
A/S de M. Alain Jutras  
6 avenue Des Buissons, NDP
- Les services d'entretien Bruno Ottis inc.  
3 rue Marcil  
Saint-Liguori, Québec, J0K 2X0
- Entretien Ménager S. Venne enr.  
1562 rue Grandchamp  
Sainte-Julienne, Québec, J0K 2T0
- Marcel Malo  
21 rue Beauséjour  
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0

QUE la date d'ouverture des soumissions soit fixée au **mercredi 9 mars 2011 à 11 h.**

Résolution n° 043-2011  
Mandat pour signature - Convention de médiation  
**Entente de médiation**

ATTENDU QU'une convention de médiation sera signée par toutes les parties lors de la première rencontre de médiation concernant le dossier sur le différend relatif à l'entretien et à la réfection du rang du Cordon (route 346).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Josée Favreau, directrice générale, et monsieur Pierre Beaulieu, maire, soient mandatés pour signer ladite convention, et d'agir dans ce dossier pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 044-2011  
Remplacement temporaire  
Congé parental  
**Benoit Leblanc**

ATTENDU QUE monsieur Benoît Leblanc s'absentera pour une période représentant la durée de son congé parental auquel il est autorisé;

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder à l'embauche d'un employé temporaire pour la durée de l'absence de M. Leblanc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder à l'affichage d'un poste de journalier temporaire pour la période du congé parental, le tout selon les critères spécifiés au guide d'emploi, et qu'une annonce soit publiée sur le site de Québec municipal et à l'intérieur du bulletin Le Jacobin du mois de mars.

### **Rapport 2010 – Contributions aux organismes**

*À revoir en mars.*

Résolution n° 045-2011  
Shred-it  
**Offre de services**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au quotidien à la destruction et au recyclage de documents confidentiels;

ATTENDU QUE la compagnie Shred-it nous propose un service qui répond au besoin de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de la compagnie Shred-it au coût de 65 \$ plus taxes par visite (soit environ aux 8 semaines).

Résolution n° 046-2011

**Nomination maire suppléant**  
(siège #5, François Leblanc)

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur François Leblanc agira à titre de maire suppléant pour la période du *1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011*.

Résolution n° 047-2011

**Remplacement de la résolution n° 077-2010**

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro 077-2010 adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2010;

ATTENDU QUE le conseil souhaite corriger l'erreur quant à la période où le maire-suppléant devait siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la correction suivante soit, «Que monsieur Claude Mercier agira à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2010».

QUE la présente résolution remplace la résolution #077-2010 adoptée antérieurement.

**Demande Décision du conseil**  
**Dossier «bar laitier vs ccu »**

Les personnes présentes s'adressent au conseil municipal et demandent la possibilité d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre un stationnement devant leur commerce;

Le conseil municipal informe les personnes concernées qu'ils devront déposer un croquis de leur projet et que par la suite le comité consultatif d'urbanisme (CCU) étudiera le dossier à nouveau.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).**

*Monsieur le Maire Beaulieu répond aux questions des contribuables présents.*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution n° 048-2011

**Formation officiers**  
Municipalité de St-Charles-Borromée

Suite à la recommandation du directeur du service des incendies, monsieur Christian Marchand, il est recommandé d'inscrire à la formation des officiers non urbain, messieurs Paul Perreault et Daniel Bell;

ATTENDU QUE cette formation sera offerte par la Municipalité de Saint-Charles Borromée;

ATTENDU QUE les frais d'inscriptions seront à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'offre de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée soit acceptée pour la participation à la formation de deux (2) pompiers officiers de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 049-2011

Partenariat

**PROTOCOLE DE partenariat entre l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière et la municipalité de Saint-Jacques**

ATTENDU QU'une entente de partenariat est déposée à la Municipalité de Saint-Jacques concernant un partenariat entre l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière et la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE l'APAL offrira, lorsqu'elle sera appelée d'urgence sur un site, le service de cafétéria mobile et un abri au bénéfice des citoyens sinistrés, ainsi que pour les intervenants de l'urgence;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à verser la somme de 5,00 \$ annuellement par pompier actif au sein de la brigade du Service des incendies de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition d'entente de partenariat avec l'APAL;

QUE M. Christian Marchand directeur du service des incendies et Mme Josée Favreau, directrice générale, soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Résolution n° 050-2011

Achat d'un camion autopompe-citerne

Publication

Municipalité de Saint-Jacques

Devis descriptif – Formule de soumission

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions soient demandées pour l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le Service des incendies de la Municipalité de Saint-Jacques;

Le camion devra répondre aux spécifications mentionnées dans le devis descriptif spécialement préparé à cet effet;

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé payable à l'ordre de la Municipalité de Saint-Jacques, pour un montant minimum de DIX POUR CENT (10 %) du montant total de la soumission;

Les documents seront disponibles moyennant la somme de 100 \$ non-remboursable. Les soumissions seront reçues **jusqu'à 10 h le 10 mars 2011** et seront ouvertes le même jour à 10 h 01, à la Mairie de Saint-Jacques au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques.

QUE des soumissions soient demandées, par l'entremise du Journal L'Action, édition du 20 février 2011 et par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) via l'Internet.

## **TRANSPORT ROUTIER**

Appels d'offres  
Rue Saint-Jacques

*Item reporté à la prochaine séance.*

Honoraires professionnels Dessau – Utilités publiques

*Item reporté à la prochaine séance.*

Aménagement  
**Achat d'étagère nouveau garage**

*Item reporté à la prochaine séance.*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

**Achat d'une pompe doseuse**

*Item reporté à la prochaine séance.*

**Compteur d'eau Collège Esther-Blondin**

*Item reporté à la prochaine séance.*

Travaux d'entretien Ruisseau Vacher (branche 11)

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Jean-Luc Leblanc, qu'il présentera à une rencontre ultérieure un règlement concernant le paiement d'une facture au montant de 818,77 \$ à la MRC de Montcalm, en lien avec les travaux d'entretien de la branche 11 de la tête du cours d'eau Ruisseau Vacher (#3653) sur les lots dans la municipalité de Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été dûment remise aux membres du conseil présents lors de la présentation de cet avis de motion.

## **URBANISME**

**Rapport des permis et certificats**

Dépôt du rapport, préparé par Benoît Pelletier, *inspecteur municipal et directeur des travaux publics*, des permis et certificats émis au cours du mois de janvier 2011.

**Adoption du règlement #212-2010 (PIIA)**  
Municipalité de Saint-Jacques

*Item reporté à la prochaine séance.*

***Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du règlement #214-2011 et renoncent à sa lecture.***

Résolution n° 051-2011

**Adoption du premier projet de règlement #214-2011**  
Hauteur des haies

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2010 AFIN DE  
MODIFIER L'IMPLANTATION ET LA HAUTEUR DES HAIES À

## L'INTÉRIEUR DE LA MARGE AVANT SECONDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES.

---

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques a adopté un règlement de zonage portant le numéro 55-2001;

ATTENDU QU'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément aux articles 123 et suivants et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin de conserver une haie de cèdre ayant une hauteur de 1,83 mètres à l'intérieur de la marge avant secondaire sur le lot 302 4479;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) afin de permettre des haies, à l'intérieur de la marge et cour avant secondaire, ayant une hauteur maximale de 1,83 mètre (6 pieds) implantée à une distance minimale de 1,5 mètre (5 pieds) de la ligne avant du lot;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil, tenue le 10 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le premier projet de règlement numéro 214-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté à toutes fins que de droit, et entrera en vigueur suivant la loi.

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 5.13.1 est modifié de façon à ajouter l'alinéa suivant :

*Un espace libre de 1,5 mètre (5 pieds) doit être laissé libre en tout temps entre l'emprise d'une rue à l'intérieur de la marge et cour avant secondaire, et une haie ayant une hauteur maximale de 1,83 mètre (6 pieds).*

### **ARTICLE 3**

L'article 5.13.2 est modifié de façon à ajouter l'alinéa suivant :

*Dans le cas d'un bâtiment implanté sur un terrain d'angle, il est possible d'augmenter la hauteur d'une haie dans la marge et cour avant secondaire jusqu'à 1,83 mètre (6 pieds), et cela, jusqu'à la ligne arrière du lot.*

### **ARTICLE 4**

Les autres articles resteront inchangés.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

**Les Habitations Phoenix**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur François Leblanc qu'il présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement concernant l'acquisition par la Municipalité de Saint-Jacques de parties de rues et d'infrastructures à être construites par **Les Habitations Phoenix**, et déterminant les garanties devant être données par cette corporation pour que le conseil autorise l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains faisant l'objet de la demande de **Les Habitations Phoenix** pour le prolongement de la rue Saint-Joseph à Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 052-2011

*Du 18 janvier 2011*

Dépôt du rapport du CCU

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 18 janvier 2011.

**Dossier 87 rue St-Jacques**

*Item reporté à la prochaine séance.*

Avis de motion

**Bâtiments accessoires attachés ou attenants**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Jean-Luc Leblanc qu'il présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement afin de permettre des bâtiments accessoires attachés ou attenants au bâtiment principal ayant une superficie maximale de 110 mètres carrés à l'intérieur de la zone RM3-41.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

***Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du règlement #216-2011 et renoncent à sa lecture.***

Résolution n° 053-2011

**Adoption du premier projet de règlement # 216-2011**

***PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN DE PERMETTRE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ATTACHÉS OU ATTENANTS AU BÂTIMENT PRINCIPAL AYANT UNE SUPERFICIE MAXIMALE DE 110 MÈTRES CARRÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RM3-41.***

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques a adopté un règlement de zonage portant le numéro 55-2001;

ATTENDU QU'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu une demande afin d'agrandir un atelier d'ébénisterie attenant à la résidence située à l'intérieur de la zone RM3-41;

ATTENDU QUE cet agrandissement sera d'environ 20 mètres carrés supérieurs à la limite permise établie à 90 mètres carrés;

ATTENDU QUE dans la zone RM3-41, les usages de type commerce local et commerce de faibles nuisances sont permis;

ATTENDU QUE les ateliers d'ébénisterie sont permis comme usage domestique exercé dans un bâtiment accessoire dont l'affectation principale du terrain est du groupe d'usages «Habitation»;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) afin de permettre des bâtiments attachés à usage commercial ayant une superficie maximale de 110 mètres carrés à l'intérieur de la zone RM3-41;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 février 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le projet de règlement suivant soit adopté, à savoir :

QU'il soit statué et ordonné ce qui suit par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 6.2.3.1.2. est modifié de façon à ajouter l'alinéa suivant :

«Plus spécifiquement à l'intérieur de la zone RM3-41 est permis un garage ou une remise privée attenant au bâtiment principal d'une superficie maximale de 110 mètres carrés. Cependant, la superficie du garage ou de la remise attenant audit bâtiment doit être inférieure au bâtiment résidentiel».

#### ARTICLE 3

Les autres articles restent inchangés.

#### ARTICLE 4

Le présent règlement portant le numéro 209-2010 entrera en vigueur suivant la loi.

### **LOISIRS ET CULTURE**

Résolution n° 054-2011

***Demande de partenariat***

Saint-Alexis, Sainte-Marie-Salomé - camp de jour 2011

**Camp de jour 2011 - Municipalité de Saint-Jacques**

ATTENDU QU'il y a lieu de demander aux Municipalités de Saint-Alexis et Municipalité de Sainte Marie-Salomé si elles acceptent d'organiser, en partenariat avec la Municipalité de Saint Jacques, le camp de jour pour l'été 2011 au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'accord avec le budget provisoire du camp de jour 2011, et ce, aux conditions établies, à savoir :

QUE 25 % des dépenses reliées aux salaires/avantages marginaux du personnel embauché, les dépenses courantes d'achats de matériels, les frais d'entretien ainsi que les frais de gestion soient assumés par chacune des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de tenir le camp de jour de la Municipalité de Saint-Jacques au Centre culturel du Vieux-Collège, et ce, en collaboration avec les Municipalités de Saint-Alexis et de Sainte-Marie-Salomé;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux Municipalités concernées.

QU'une copie du budget provisoire 2011 du camp de jour soit jointe à la présente en annexe.

Résolution n° 055-2011

**Demande d'aide financière 2011**

*Projets Plantation d'arbres, Frolic et plaque commémorative*  
Comité Patrimoine Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE *Monsieur Alain Brisebois, président* du comité Patrimoine Nouvelle-Acadie adresse une demande d'aide financière à la municipalité de Saint-Jacques pour l'exercice financier 2011;

ATTENDU QUE le comité a déposé au conseil municipal les préparations budgétaires ainsi que les résultats de l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les membres du conseil acceptent d'inclure à l'intérieur de leurs prévisions budgétaires la demande du comité Patrimoine Nouvelle-Acadie concernant l'aide financière au montant de **3 900 \$** pour l'année 2011, représentant en détail :

- Un montant de 900 \$ pour la confection de deux (2) plaques,
- Un montant de 1 000 \$ pour la plantation d'arbre
- Un montant de 2 000 \$ pour la tenue du Frolic acadien.

Le tout conditionnel à ce que les projets se réalisent ainsi qu'à ce que les achats reliés à la plantation des arbres soient effectués localement. La Municipalité versera les sommes demandées sous présentation de factures justificatives.

Résolution n° 056-2011

**Demande de subvention - Comité de soccer**

ATTENDU QUE le comité de soccer s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une aide financière pour l'année 2011;

ATTENDU QUE le comité a déposé au conseil municipal les préparations budgétaires ainsi que les résultats de l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de **4 000 \$** leur soit versé à titre de subvention pour l'année 2011. La Municipalité versera les sommes demandées sous présentation de factures justificatives.

Résolution n° 057-2011  
*Les Petits Pas jacadiens*  
**Demande d'appui**

ATTENDU QUE l'organisme *Les Petits Pas jacadiens* de Saint-Jacques souhaite déposer une demande de financement au projet du Fonds de développement culturel Lanaudière pour un projet soit le projet «Restructuration Les Petits Pas jacadiens» et un autre présenté au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie pour un projet «D'ateliers de danse traditionnelle»;

ATTENDU QUE pour que la demande de subvention soit accordée, l'organisme Les Petits Pas jacadiens sollicite un appui du Conseil municipal afin de permettre la continuité de leurs activités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre cette résolution d'appui afin de permettre aux Petits Pas jacadiens de procéder à leur demande de subvention auprès des instances concernées.

Résolution n° 058-2011  
Comité organisateur  
**Carnaval de Saint-Jacques (félicitations)**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que des félicitations soient adressées au comité organisateur du Carnaval de Saint-Jacques pour le très bon travail effectué dans le déroulement de l'événement.

Résolution n° 059-2011  
Acquisition  
Immeuble : 66 rue Ste-Anne  
**Les Petits Pas jacadiens**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est d'accord à se porter acquéreur de la bâtisse située au 66 rue Sainte-Anne, étant la propriété de l'organisme Les Petits Pas jacadiens et d'en faire l'acquisition moyennant un paiement au cédant de la somme d'UN dollar (1,00 \$) ainsi que le solde de l'hypothèque qui est dû;

ATTENDU QUE tous les meubles et accessoires sont inclus avec la bâtisse et doivent faire partie intégrante de l'inventaire des lieux qui sera cédé à la Municipalité de Saint-Jacques, à l'exception de l'équipement et autres biens utilisés et appartenant à la troupe de danse (médailles, cadeaux, costumes et accessoires de scène);

ATTENDU QU'une politique d'utilisation soit établie afin de permettre à l'organisme Les Petits Pas jacadiens d'utiliser les locaux et qu'une entente soit préparée à cet effet entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder à l'achat de la bâtisse située au 66 rue Sainte-Anne, à Saint-Jacques, et que monsieur Pierre Beaulieu, maire de la municipalité, ainsi que madame Josée Favreau, directrice générale, soient autorisés à signer les documents d'offre d'achat, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)**

Résolution n° 060-2011

**Ajournement au 14 février 2011**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit ajournée au 14 février 2011, à 19 h.

Résolution n° 061-2011

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 21 h.

Josée Favreau  
Directrice générale

Pierre Beaulieu  
Maire